

ET SI TU TE MARIAIS AVEC TON FRÈRE OU TA SOEUR?

Et si c'était arrivé parce que tes parents ont omis de te dire que tu étais conçu par #dondegamètes? Si vos enfants naissaient avec une maladie génétique à cause de cela ? Au Canada, là où la majorité des dons de gamètes sont anonymes et où la majorité des parents qui y recourent n'informent pas leurs enfants de leur origine biologique, #cestlaréalité.

NOUS SOMMES DES CANADIENNES

ET DES CANADIENS CONÇUS PAR

DON DE GAMÈTES ANONYME.

Nous demandons au gouvernement, à l'industrie de la fertilité et aux parents de regarder de notre point de vue.

L'heure est venue.

1. ABOLISSONS LE DON DE GAMÈTES ANONYME

Savoir qui sont nos parents biologiques ainsi que leurs antécédents génétiques, culturels et médicaux est **un droit humain fondamental**. Plusieurs pays le reconnaissent maintenant et abandonnent de don de gamètes anonyme. De plus, à l'ère où les tests d'ADN récréatifs sont désormais facilement accessibles, **il n'est pas raisonnable ni honnête de promettre un quelconque anonymat aux donneurs/euses.**

2. LIMITONS LÉGALEMENT LE NOMBRE DE PERSONNES ENGENDRÉES PAR UN MÊME DONNEUR.

Au Canada, il n'y a **aucune limite légale sur le nombre de descendants** qu'un donneur peut engendrer. Apprendre que vous avez des douzaines, voire des centaines de frères et sœurs peut être déshumanisant et augmente le risque **d'inceste accidentel**. Plusieurs pays ont fixé une limite entre **5 et 10 descendants par donneur.**

3. DONNEZ-NOUS ACCÈS À NOS ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX

Les informations sur la santé des donneurs devrait être **conservée pendant des décennies** (comme dans plusieurs pays), et non une dizaine d'année comme c'est proposé au Canada.

Les donneurs **devraient fournir des mises à jour régulièrement** à propos de leurs informations de santé, et les personnes conçues par don de gamètes devraient avoir accès directement à ces registres.

Ces informations vitales ne devraient jamais être refusées ou détruites.